

HONORAIRES DE TRANSACTION TTC à la charge du **vendeur**

(Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention contraire)

Prix de vente	Mandats Habitations	Mandats Terrains
Jusqu'à 50 000 €	5 000 € TTC	5 000 € TTC
De 50 001 € à 100 000 €	8 000 € TTC	8 000 € TTC
De 100 001 € à 170 000 €	10 000 € TTC	10 000 € TTC
De 170 001 € à 240 000 €	12 000 € TTC	12 000 € TTC
De 240 001 € à 300 000 €	14 000 € TTC	14 000 € TTC
Plus de 300 001 €	5 % TTC du prix hors honoraires	5 % TTC du prix hors honoraires

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

HONORAIRES DE LOCATION TTC

- Etablissement de l'état des lieux : 3 €/m² à la charge du bailleur et du locataire
- <u>Prestations de visites, constitution du dossier, rédaction de bail, signature</u> : 8 €/m² en zone non tendue, 10 €/m² en zone tendue, 12 €/m² en zone très tendue à la charge du bailleur et du locataire
- Entremise et négociation : 200 € TTC à la charge du bailleur

La délivrance d'une note est obligatoire

Barème d'honoraires du 12 Juin 2019